

Fiche de saisine

Sollicitation d'une aide pour la prise en compte des risques dans un projet d'occupation du sol

Cette fiche est à compléter et à joindre à tout dossier transmis à la DDTM du Nord pour solliciter son aide sur la prise en compte des risques dans un projet d'occupation du sol (PA ; PC ; DP ; CUb).

Toutes les pièces concernant le projet, ou l'unité foncière si elle a fait l'objet d'un avis précédent, doivent également être jointes au dossier pour permettre son analyse. **La DDTM du Nord apportera son éclairage sur la question posée dans un délai d'un mois.**

Pour rappel, la consultation de la DDTM n'est pas prévue par les articles R423-50 et suivants du Code de l'urbanisme, ni par les règlements des plans de prévention des risques naturels dans le Nord, ni par aucun autre texte. En conséquence, les éléments de réponse de la DDTM du Nord ne doivent pas être visés dans l'arrêté délivrant ou refusant l'autorisation, et l'article R423-59 du Code de l'urbanisme, qui prévoit une décision implicite d'acceptation en l'absence de réponse dans le délai d'un mois, ne lui est pas applicable.

Attention, si le projet est situé dans un secteur concerné par le retrait gonflement des argiles ou dans un secteur de sismicité, **la DDTM du Nord ne répondra pas à la demande**, le risque étant notamment pris en compte par les règles définies par le Code de la construction et de l'habitation.

De la même façon, si le projet se situe dans une zone potentiellement sujette au débordement de nappes ou aux inondations de caves, **la DDTM du Nord ne répondra pas à la demande**, la donnée n'étant pas suffisamment précise pour être utilisée à des fins de réglementation (échelle 1/100 000^e). Il est toutefois recommandé d'en informer le demandeur et de lui déconseiller la création d'une cave ou d'un sous-sol.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Numéro de dossier	<input type="checkbox"/> PC 059 ... <input type="checkbox"/> PA 059 ... <input type="checkbox"/> DP 059 ... <input type="checkbox"/> CUb 059 ...
Centre instructeur :	
Courriel de l'instructeur :	
Nom du pétitionnaire :	
Date de dépôt de la demande :	
Date limite d'instruction :	

IDENTIFICATION DU PROJET

Commune :	
EPCI :	
Adresse précise :	
Références cadastrales :	
Zone(s) du PLU(i) concernée(s) :	
Description du projet, informations complémentaires :	

MOTIF DE LA SAISINE

<p><input type="checkbox"/> Cas 1 : Le projet est situé dans un secteur de risque difficile à appréhender.</p>	<p>Nature du risque (selon le risque, préciser : les caractéristiques de la cavité ; le niveau d'aléa ; la nature de l'aléa pour le risque minier ; la hauteur d'eau atteinte pour l'aléa inondation ; la date de l'événement à l'origine du recensement d'une zone de risque, etc.) :</p>
<p><input type="checkbox"/> Cas 2 : Le projet est situé dans un secteur de risque <u>et</u> est particulièrement « sensible » (établissement recevant du public vulnérable, ERP avec locaux à sommeil, centre de secours, etc.).</p>	<p>Nature du risque (selon le risque, préciser : les caractéristiques de la cavité ; le niveau d'aléa ; la nature de l'aléa pour le risque minier ; la hauteur d'eau atteinte pour l'aléa inondation ; la date de l'événement à l'origine du recensement d'une zone de risque, etc.) :</p> <p>Préciser pourquoi le projet est jugé « sensible » :</p>
<p><input type="checkbox"/> Cas 3 : Sollicitation d'une aide à l'interprétation pour un projet situé dans un secteur qui a fait l'objet d'un plan de prévention des risques (PPR).</p>	<p>Nom du PPR :</p> <p>Localisation du projet par rapport au zonage du PPR (par exemple : zone verte) :</p>
<p><input type="checkbox"/> Cas 4 : Sollicitation d'une aide à l'interprétation pour un projet situé dans un secteur qui a fait l'objet d'un porter-à-connaissance.</p>	<p>Nom du porter-à-connaissance ou de la doctrine associée :</p> <p>Nature du risque (préciser le niveau d'aléa, la hauteur d'eau, etc.) :</p> <p>Recommandations de la doctrine pour le projet :</p>

ANALYSE / QUESTION POUR LAQUELLE UNE AIDE EST ATTENDUE (OBLIGATOIRE)

Présentez votre **analyse** et précisez la **question** pour laquelle un éclairage est attendu.

Attention, pour les cas 3 et 4, **précisez la règle pour laquelle vous sollicitez une aide à l'interprétation**, les questions du type « le projet peut-il être autorisé ? » ou « le projet est-il en conformité avec le règlement ? » ne constituent pas des demandes recevables. Exemple de demande recevable :

« Le projet consiste en la construction d'une maison individuelle, il est situé en partie sur une zone vert clair et en partie sur une zone bleu clair du PPRI de la Solre.

Question : Faut-il appliquer les règles de la zone vert clair ou celles de la zone bleu clair ? »